



Tentative d'obtention frauduleuse de document administratif.

Par **Bern31400**, le **25/05/2020** à **19:26**

Bonjour, j ai fait une demande de passeport, on m'a demandé plusieurs pièces justificatives, mon mari ne trouvant pas une facture à mon nom à bêtement modifié la sienne. Nous avons été contacté par le service de fraude des passeports, j ai régularisé en donnant ma facture (réelle) téléphonique et depuis j ai récupéré mon passeport ! Aujourd'hui je reçois une convocation en vue d'une audition libre au commissariat DIDPAF de Toulouse. Que risque mon mari ou moi même ? Mon époux est militaire nous partons 2 ans en Afrique et nous avons du faire une demande rapidement de passeport rapidement car c était un pré-requis pour ce départ et mon mari a fait l'énorme erreur de modifier ce document.

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **jodelariege**, le **25/05/2020** à **19:57**

bonsoir

vous avez ci dessous les peines maximales ...

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006149854&cidTexte=LEGIT>

Par **Bern31400**, le **25/05/2020** à **20:09**

Merci beaucoup, de quoi dépend le maximum ou minimum de la peine ?